

Adresse des administrateurs du district d'Orléans, Loiret, à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du district d'Orléans, Loiret, à la Convention nationale, lors de la séance du 1er brumaire an III (22 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 349-350;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17917_t1_0349_0000_14

Fichier pdf généré le 07/10/2019

faire présumer la cause de l'affaiblissement sensible de sa poitrine, pourquoi nous estimons comme remèdes les plus convenables à son état, les bains, les eaux de Vals ou de Valence, et la cessation de toute espèce de travail, pour se borner à un exercice modéré.

Fait à Paris ce 16 vendémiaire l'an 3^e de la République une et indivisible.

ENGUCHARD, GIRAUD,
QUINQUET, NAURY.

19

Sur la pétition du citoyen Claverie, ancien commissaire des guerres, réformé par la loi du 16 avril 1793, qui demande que la pension de retraite, prononcée par la loi, lui soit accordée;

La Convention nationale décrète que le comité des Secours fera un rapport dans trois jours sur la pension demandée par le citoyen Jérôme Claverie (137).

La séance est levée à quatre heures.

Signé, CAMBACÉRÈS, *président*;
Pierre GUYOMAR, PELET,
A.P. LOZEAU, LAPORTE,
ESCHASSERIAUX jeune,
BOISSY [d'ANGLAS],
secrétaires (138).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

20

Goupilleau de Fontenay annonce que notre armée de Sambre et Meuse a conquis deux postes, dont l'un est la plus avantageuse position entre Mayence et Coblenz (139).

[Merlin de Douai, organe du comité de Salut public, fait connoître les nouvelles parvenues depuis avant-hier, sur les nouveaux triomphes de nos armées.] (140)

Merlin (de Douai), au nom du comité de Salut public, fait lecture à la Convention des nouvelles reçues des armées (141) :

(137) *P.-V.*, XLVIII, 6-7. C 322, pl. 1363, p. 10; minute de la main de Cadroy. Décret anonyme selon C^o II 21, p. 15.

(138) *P.-V.*, XLVIII, 7.

(139) *C. Eg.*, n^o 795; *Ann. Patr.*, n^o 660.

(140) *M. U.*, XLV, 27.

(141) *Bull.*, 1^{er} brum.; *Moniteur*, XXII, 292, 308; *Débats*, n^o 759, 450; *Ann. R.F.*, n^o 32; *C. Eg.*, n^o 796; *F. de la Républ.*, n^o 32; *Gazette Fr.*, n^o 1024; *J. Perlet*, n^o 759; *J. Fr.*, n^o 757; *J. Univ.*, n^o 1791, 1794; *M. U.*, XLV, 27; *Mess. Soir.*, n^o 795.

Citoyens,

Tandis que forts de la confiance du peuple, et investis de sa puissance, vous faites une guerre ouverte et implacable aux crimes et aux factions qui trop longtemps ont désolé l'intérieur de la République, nos braves armées continuent de poursuivre avec leur courage ordinaire les féroces ennemis qui ont osé s'armer contre elle au dehors.

Voici le précis des nouvelles qui sont parvenues depuis avant-hier au comité de Salut public.

L'armée de Sambre-et-Meuse vient de s'emparer de la forteresse de Stephenswerth, sur la Meuse, au-dessus de Ruremonde.

L'armée du Nord pousse l'ennemi avec son succès ordinaire. Celles du Rhin et de la Moselle ne déploient pas moins de vigueur contre les Prussiens dans le Palatinat. Depuis plusieurs jours, elles se sont emparées du poste important de Trarbach sur la Moselle, et notre collègue Bourbotte nous envoie aujourd'hui les clefs de Kreuznach, place qui nous assure une position avantageuse entre Coblenz et Mayence.

Les représentants du peuple et les généraux se louent beaucoup du bon esprit et de la discipline des troupes.

21

[*Les administrateurs du district d'Orléans, Loiret, à la Convention nationale, s. d.*] (142)

Représentans,

Le génie tutélaire qui préside aux destinées de la République vient de vous garantir des pièges qu'on multiplioit sur vos pas.

Vous avez redoublé d'énergie, et par vos soins la terreur a été effacée du code d'une nation libre.

Votre éloquente adresse au peuple français est le signal de mort des vétérans du crime.

Vous ne souffrirez pas que l'immoralité et l'intrigue siègent sur les tribunaux, signent et expédient des jugemens, délibèrent, surveillent et disposent à l'avenir de la propriété et de la vie des citoyens.

On ne verra plus le débiteur de mauvaise foi insulter, par un sourire dédaigneux, son créancier timide, le plonger dans les cachots, et jouir impunément du fruit de ses rapines.

On ne verra plus de ces patriotes exclusifs, tout à la fois magistrats du peuple et fournisseurs, s'emparer des places par des manoeuvres criminelles jusqu'alors impunies.

Si, par cette mesure salutaire, vous comptez déjà pour ennemis les fripons, les agens infidèles, les égorgeurs; si de nouveaux Mazières menacent vos jours, n'êtes-vous pas

(142) *Bull.*, 1^{er} brum. *J. Perlet*, n^o 759.

aussi garantis par le peuple que vous représentez!

Oui, législateurs, nous serons toujours là pour vous défendre : comme fonctionnaires publics chargés de l'exécution des lois, nous n'avons aussi d'autre ambition comme citoyens, que de les faire chérir à nos administrés, de les

éclairer sur leurs devoirs, d'écarter surtout des écoles primaires les maximes astucieuses, capables de pervertir le cœur des enfans de la patrie. Notre surveillance s'étendra sur les instituteurs, et nous ne souffrirons jamais qu'aucune autorité bâtarde influence celle de la loi et de la morale publique.